

CHAMPIONNAT DE LIGUE D'ENDURO DES HAUTS DE FRANCE

REGLEMENT 2020

Composition de la commission d'Enduro

Président :

Bruno DANCOURT	endupicarddancourt@yahoo.fr	06.21.04.07.04
-----------------------	--	-----------------------

Vice-Président :

Romuald PARZYSZ	romuald.parzysz@orange.fr	06.66.15.48.60
-----------------	--	----------------

Membres :

Maxime DE SAINTE MARESVILLE	maximedsm@hotmail.fr	06.78.88.90.96
Laurent DESPREZ	dlaurent814@aol.com	06.23.51.54.66
Fredéric FORET	f.foret@live.fr	06.10.62.50.14
Jean HELWASER	tc_caisnes@me.com	06.76.05.22.23
Loic LEMOINE	lemoine.loicbmc@icloud.com	06.18.62.98.20
Christophe NUNC	christ1204@hotmail.com	06.34.99.08.47
David TABARY	davidtab@laposte.net	06.27.79.75.37
Georges VERDOOLAEGHE	ginette.verdoolaege@orange.fr	06.70.51.22.71

Préambule

L'enduro est une épreuve motocycliste de régularité qui a pour but de mettre en valeur la régularité et l'endurance des pilotes ainsi que la résistance des machines.

Ce présent règlement est à appliquer obligatoirement et dans son intégralité dans le Championnat de ligue d'Enduro organisé sous l'égide de la Ligue Motocycliste des Hauts de France.

Pour les courses hors ligue Hauts de France (exemple, : Grand est , Normandie), le règlement de la ligue en question ainsi que le règlement particulier de l'épreuve seront appliqués.

Ce règlement vient en complément du règlement du championnat de France d'enduro 2020.

Son but est d'unifier le règlement de l'Enduro dans toutes les Ligues Motocycliste Régionales afin de permettre aux licenciés pratiquant l'Enduro dans plusieurs ligues d'y retrouver les mêmes clauses et ainsi de faciliter les championnats se déroulant sur plusieurs ligues.

La ligue Motocycliste des Hauts de France met en compétition en 2020 un Championnat de Ligue d'Enduro réparti comme suit :

- ⇒ Ligue 1, nommé Championnat de Ligue 1
- ⇒ Ligue 2, nommé Championnat de Ligue 2,
- ⇒ Ligue 3, nommé Trophée Ligue 3.

Il est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence NCO / NJC (NJ3 pour les pilotes âgés de 14 ans) délivrée par un club affilié à la Ligue Motocycliste des Hauts de France.

Tout concurrent participant à cette compétition est censé connaître le présent règlement, et s'engage à respecter sans réserve les règles techniques et de sécurité ainsi que le code sportif de la FFM.

Pour tous les manquements ou précisions se reporter au règlement du Championnat de France d'Enduro de l'année en cours ou aux R.T.S.

Un délégué de la commission régionale d'Enduro sera présent à chaque épreuve.

Aucune clause du règlement particulier de l'épreuve ne peut être contraire aux RTS et au présent règlement.

Les épreuves pourront se dérouler sur une ou deux journées, chaque journée comptant comme une épreuve distincte.

Les Championnats sont des compétitions individuelles, sanctionnée par un classement. Scratch.



Le pilote ne sera classé que dans une seule catégorie (Ligue 1, Ligue 2 ou Trophée Ligue 3).

Le premier engagement attribue la catégorie.

Tout pilote changeant de catégorie en cours de saison ne sera classé que dans le classement scratch de sa catégorie initiale.

**CHAMPIONNAT DE LIGUE D'ENDURO DES HAUTS DE FRANCE
REGLEMENT 2020**

Article 1 : Calendrier de la saison 2020

Toutes les épreuves seront retenues.
Elles seront inscrites au calendrier national et seront organisées conformément au Code Sportif National et au Championnat de France d'Enduro de l'année considérée.

Mise à jour le 07/12/2019

Date	Manche	Nom	Lieu	Club Organisateur	Inscriptions	Montant
Mars						
Di 8	Hors Championnat	COUPE DE FRANCE DES REGIONS D'ENDURO	Saint Romain en Viennois (84)	MC SAINT ROMAIN	https://ffm.engage-sports.com	à confirmer
Avril						
Di 26	#1	ENDURO DE VOUZIERS	Vouziers (08)	ARDEN MOTO PASSION	Information se référer au site du club www.amp08.com	75 €
Mai						
Sa 2	#2	ENDURO SPRINT DE VATRY	Vatry (51)	MVCC	https://ffm.engage-sports.com	à confirmer
Di 10	#3	ENDURO DES TERRES DE CHAMPAGNE	Epernay (51)	MC EPERNAY	Information sur le site www.motoclubepernay.com	70 €
Di 24	#4	ENDURO DE ROCROI	Rocroi (08)	MC PLATEAU DE ROCROI	http://www.motott.fr/	65 €
Juillet						
Di 19	#5	ENDURO DE GYE	Gyé (10)	MOTO CLUB GYE	à confirmer	à confirmer
Septembre						
Di 6	#6	FINALE DU CHAMPIONNAT ENDURO DU BEAUVAISIS	Beauvais (60)	BEAUVAIS MC	Information se référer à la page Facebook Enduro Hauts de France	65 €

Article 2 : Inscriptions au championnat

Pour pouvoir s'inscrire au championnat des Hauts de France, il est obligatoire d'être licencié dans un club affilié à la Ligue Motocycliste des Hauts de France.

Les engagements aux épreuves se feront obligatoirement en ligne sur les site dédiés aux inscriptions, voir tableau de l'article 1.

Les résultats des courses ainsi que le classement provisoire du championnat pourront être consultés sur le site de la Ligue Motocycliste des Hauts de France et sur la page Facebook de la Commission d'Enduro.

Le montant de l'engagement à une épreuve des Hauts de France est fixé à 65€ ;
Pour les épreuves hors ligue, le montant de l'inscription est fixé par le club organisateur (voir tableau du calendrier).

Article 3 : Catégories

Le championnat se compose de deux catégories :

⇒ **Ligue 1 : Championnat Ligue 1**

Il comprend les pilotes ayant marqué des points au classement scratch du championnat « Ligue 1 » 2019 plus les trois premiers pilotes du classement scratch « Ligue 2 » année 2019 ainsi que tous volontaires.
Les points de ce championnat seront attribués en fonction du classement scratch des pilotes y participant et de ceux acquis lors de la Superfinale.



Les 5 premiers pilotes au classement scratch en fin de saison ne peuvent descendre en Ligue 2 la saison suivante.

Aucun pilote ne pourra redescendre en ligue 2 en cours d'année.

A la fin de la saison, tout pilote, à l'exception des 5 premiers pourront prétendre à figurer en Ligue 2 l'année suivante.

⇒ **Ligue 2 : Championnat Ligue 2**

Tous les pilotes détenteurs d'une licence NCO / NJC (NJ3 pour les pilotes âgés de 14 ans) peuvent y participer.

Les points de ce championnat seront attribués en fonction du classement scratch des pilotes y Participant et de ceux acquis lors de la Superfinale.



Les trois premiers pilotes au classement final sont désignés pour monter en Ligue 1.

Ils peuvent refuser la montée en adressant une requete à la commission qui statuera.

En cas de maintien en Ligue 2, le pilote sera hors classements pendant 1 an

Les cinq premiers classés au classement scratch ne peuvent descendre en ligue 3.

**CHAMPIONNAT DE LIGUE D'ENDURO DES HAUTS DE FRANCE
REGLEMENT 2020**

En plus du classement scratch du championnat Ligue 2, les classements se feront également par catégories.

Les catégories sont les suivantes :

- E 1 : de 125 2T à 250 4T
- E 2 : de 126 2T à 450 4T
- E 3 : de 290 2T à 650 4T.
- Junior (moins de 23 ans au 1^{er} Janvier 2020)
- Vétéran (plus de 37 ans au 1^{er} Janvier 2020)
- Féminine

⇒ **Ligue 3 : Trophée Ligue 3**

Tous les pilotes détenteurs d'une licence NCO / NJC (NJ3 pour les pilotes de 50 cm³ âgés de 14 ans) peuvent y participer et courent en Ligue 2.

Les points de ce championnat seront attribués uniquement en fonction du classement scratch des pilotes y participant.

Les pilotes désirant participer à ce Trophée Ligue 3 devront s'inscrire dans les mêmes conditions que le Championnat Ligue 1 et le Championnat Ligue 2.

Les points de ce Trophée Ligue 3 seront attribués uniquement en fonction du classement scratch des pilotes y participant.

Ce Trophée sera interdit aux pilotes ayant marqué des points au classement Scratch du championnat Ligue 1 de l'année ainsi qu'aux dix premiers du classement scratch Ligue 2 de l'année 2019.



Les trois premiers pilotes au classement final sont désignés pour monter en Ligue 2.

Ils peuvent refuser la montée en adressant une requête à la commission qui statuera.

En cas de maintien en Ligue 3, le pilote sera hors classement pendant 1 an

Tableau récapitulatif

Epreuve	Classement	Catégories
Championnat Ligue 1	Scratch	-
Championnat Ligue 2	Scratch	E1
		E2
		E3
		JUNIOR (- 23)
		VETERAN (+37)
		Féminine
Trophée Ligue 3	Scratch	-

Article 4 : Classements et attribution des points

Les engagements au championnat des Hauts de France sont considérés comme non révisables (changement de catégorie et/ou de Trophée interdit en cours de saison).

Chaque pilote inscrit au championnat et aux trophées se verra attribuer les points obtenus à chaque épreuve sans tenir compte des coureurs n'appartenant pas à la Ligue.

En cas de force majeure (intempéries, accident grave ...) dans l'éventualité où l'épreuve se trouvait arrêtée, la totalité des points serait attribuée aux pilotes si au moins la moitié des épreuves spéciales prévues dans leur catégorie sont prises en compte dans leur classement, dans le cas contraire la moitié des points sera attribuée.

En cas d'ex-aequo dans un classement, les concurrents seront départagés en tenant compte du plus grand nombre de meilleures places (d'abord prendre les premières places, puis en cas d'égalité ou d'absence de premières places pour les pilotes prendre les deuxièmes places, puis en cas d'égalité ou d'absence de deuxièmes places pour les pilotes prendre les troisièmes places et ainsi de suite si nécessaire).

Si en utilisant toutes les places l'ex-aequo subsiste, le classement de la dernière épreuve sera prépondérant.

Tout pilote ayant souscrit une licence à la journée ne pourra prétendre à figurer dans les classements, à l'exception de celui de la course.



Pour effectuer les classements, ne seront retenus que les résultats affichés le soir de l'épreuve.

Les points sont attribués pour les championnats de la façon suivante :

- ⇒ Ligue 1 : Classement scratch Championnat
- ⇒ Ligue 2 : Classement scratch Championnat
- ⇒ Ligue 3 : Classement scratch Trophée

Distribution des points SCRATCH	1er	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
	30	25	22	20	18	16	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Au delà de la 20^{ème} place, tout pilote finissant la course, marquera un point.

Superfinale

Lors de l'épreuve de Beauvais, une superfinale sera organisée. Seuls les 10 premiers pilotes de Ligue 1 et les 10 premiers pilotes d'élite de Ligue 2 y participeront.

Tout pilote absent sera remplacé par le onzième, douzième et ainsi de suite.

Tout pilote concourant à la superfinale et abandonnant lors de celle-ci, sera toutefois classé au classement scratch de l'épreuve principale.

Les deux épreuves donnent lieu à des classements séparés.

Des points seront distribués selon la distribution suivante :

Distribution des points SUPERFINALE	1er	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	10	7	5	4	3	2	1	0	0	0

Ces points seront ajoutés à ceux déjà accumulés en cours de saison.

CHAMPIONNAT DE LIGUE D'ENDURO DES HAUTS DE FRANCE REGLEMENT 2020

Les points sont attribués pour les catégories de la façon suivante :

- ⇒ Championnat de Ligue 2 : Classement par catégories
- ⇒ Catégories concernées :
 - E 1 : de 125 2T à 250 4T
 - E 2 : de 126 2T à 450 4T
 - E 3 : de 290 2T à 650 4T.
 - Junior (moins de 23ans au 1^{er} Janvier 2020)
 - Vétéran (plus de 37 ans au 1^{er} Janvier 2020)
 - Féminine

Distribution des points CATEGORIES	1er	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
	20	17	15	13	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Article 5 : Titres et récompenses

Les titres de champion et vice-champion de la ligue des HAUTS de FRANCE D'ENDURO 2020 seront décernés aux deux premiers du classement scratch des championnats de Ligue 1 et Ligue 2.

Une coupe sera remise aux trois premiers du classement scratch des championnats Ligue 1, Ligue2 et Ligue3.

Une coupe sera attribuée aux premiers des catégories :

- E 1 : de 125 2T à 250 4T
- E 2 : de 126 2T à 450 4T
- E 3 : de 290 2T à 650 4T.
- Junior
- Vétéran
- Féminine

Les titres ne seront décernés qu'aux pilotes ayant marqué des points dans au moins 40% de la totalité des épreuves comptant pour le championnat et qu'il y ait au minimum 5 participants.

Article 6 : Accueil administratif et technique

Lors des contrôles administratifs, le pilote contrôlera les bonnes informations (ligue, classe) de son inscription sur l'épreuve. Les concurrents devront présenter le permis de conduire, la licence de l'année en cours, l'attestation d'assurance, la carte grise.

L'attestation d'assurance doit être en coordination avec la carte grise du véhicule (précisant la machine et l'immatriculation de cette dernière).

Les photocopies ou les papiers rédigés à la main ne sont pas acceptés. Les W garage et WW ne sont pas autorisés.

Sauf prescription contraire dans le règlement particulier les pilotes doivent s'y présenter eux-mêmes munis de:

Pour les 50CC CASM + permis AM ou BSR si délivré avant le 19 janvier 2013, permis de conduire A.

Article 7 : Contrôle technique et parc fermé

Les règlements et sanctions seront ceux appliqués pour le Championnat de France de l'année considérée.
Les machines doivent être conformes au code de la route, immatriculées et éclairage fourni par le moteur.

Rappel des conditions de mise en parc fermé des motos (article 10 du règlement du Championnat de France d'Enduro): «...une fois le contrôle technique terminé, le pilote devra pousser sa machine immédiatement au parc fermé, munie du transpondeur correspondant à son numéro de course.

Il devra, par ailleurs, équiper sa machine, en complément d'un éventuel système d'origine, d'un système antivol individualisé (chaîne cadénassée, bloc-disque ou U) et quitter immédiatement le parc sans la bâcher.»

A partir de cet instant, ni le pilote, ni son assistant ne seront plus autorisés à effectuer quoi que ce soit sur leur motorcycle (ou sur tout autre).

Sanction: pas de dispositif antivol: 1mn de pénalité.

La couleur des fonds de plaques et des numéros de course est définie comme suit :

- => Ligue 1 : Fond jaune et numéro noir
- => Ligue 2 : Fond vert et numéro blanc
- => Ligue 2 féminine : Fond rose et numéro blanc
- => Ligue 3 : Fond noir et numéro blanc

Les numéros devront être de taille réglementaire, la lisibilité des numéros est de la responsabilité du pilote.

Aucune autre couleur pour quelque catégorie ou classe ne pourra être acceptée.

Si l'organisateur fournit les plaques à numéro, leur port est obligatoire. Le concurrent à la possibilité de refuser mais celui-ci devra payer une compensation financière qui ne pourra excéder 50€ pour les trois plaques.

Toutes les motos devront être obligatoirement équipées de pneus F.I.M à l'avant et à l'arrière.

Ils doivent présenter une homologation route, décrite par une marque : FIM / E / MC / ou DOT 45M.

La présence d'une béquille qui doit faire partie intégrante du châssis de la moto telle qu'homologuée est obligatoire, en l'absence de béquille l'accès au parc fermé ne sera pas autorisé.

Une dérogation pourra être appliquée à cette règle concernant les motos anciennes (motos dont le millésime est antérieur à l'année 1990), l'article 1-5 du règlement du championnat de France d'enduro à l'ancienne précisant «la béquille est facultative, mais le pilote doit alors prévoir une béquille amovible pour le placement dans le parc fermé».

Le bruit maximale admissible est de 112 dB (valeur perçue à 100m – méthode 2m).

Les contrôles seront laissés à l'initiative des commissaires techniques en conformité du règlement du Championnat De France.

Les marquages seront obligatoirement apposés avant de mettre les motos au parc fermé.

Leur présence sera contrôlée le soir avant de remettre les motos au parc fermé.

La carte grise obligatoire pour la sortie du parc

Il est obligatoire d'utiliser le tapis «environnemental» lors des ravitaillements en carburant. (1 m x 2 m).

Il sera composé d'une matière absorbante et disposer d'un extincteur à poudre dans son véhicule.

(Non utilisation du tapis 1ère sanction : 1minute, 2ère sanction : 5 minutes)

Protection du pilote :

Se référer au Tableau des équipements obligatoires par discipline 2020 publié par la FFM (disponible www.ffmpeg.org)

Le port de protections pectorale et dorsale est obligatoire et doivent répondre au label F.F.M.

Pour les protections ne bénéficiant pas du label F.F.M., celles-ci devront être conformes aux normes suivantes :

- pectorale : norme EN 14021 ou 1621-3
- dorsale : norme EN 1621-2, ou 1621-3
- gilet intégral (pectorale et dorsale intégrées) : normes EN EN 14021 ou 1621-3 et 1621-2

Les caméras et tear-off sont strictement interdits.

Article 8 : **Chronométrage**

Les lieux de chronométrage doivent être conformes au cahier des charges de la FFM.

Le chronométrage des épreuves sera effectué avec des transpondeurs.

Rappel : L'heure de pointage au CH est l'heure à laquelle l'axe de la roue AV franchit le drapeau jaune.

L'heure officielle de la course devra être celle de l'horloge parlante (tél. : 36 99).

Le pilote est seul responsable du bon positionnement du transpondeur sur sa moto.

Toute inversion ne pourra donner lieu à aucune réclamation.

Article 9 : **Parcours**

La capacité de l'épreuve ne devra pas excéder 7 Pilotes au km.

Le temps de course ne doit pas dépasser 7 heures 30mn : hors mécanique

Chaque organisateur devra impérativement prévoir 2 CH au minimum.

Chaque tour devra comporter au moins une épreuve spéciale de type «banderolée», les spéciales du type «ligne» devront avoir un système de communication entre tous les commissaires de pistes afin de signaler et d'arrêter les départs immédiatement en cas d'incident. La spéciale en ligne ne pourra être chronométrée au premier tour sauf décision du jury de l'épreuve

Les moyennes retenues, qui devront varier en fonction de la difficulté de chaque tronçon intermédiaire, ne devront jamais excéder 50 km/h.

Le pointage se fera obligatoirement moteur arrêté.

L'itinéraire et spéciale doit être praticable par n'importe quel temps et réalisable pour les motos de la plus petite cylindrée.

S'agissant des difficultés présentes sur les spéciales X-Trem, celles faisant partie du relief naturel du terrain sont acceptées, pour les difficultés artificielles (par exemple : rondins de bois, talus, rochers, etc..), elles doivent figurer en nombre restreint et être facilement contournables par les participants.

Pour certaines catégories, le parcours pourra être dévié afin de réduire la difficulté.

Des contrôles horaires désignés par l'organisateur pourront être dits «sans assistance».

Dans tous les contrôles horaires il est interdit de ravitailler après le drapeau jaune.

Pour la signalisation des contrôles, se rapporter au règlement du championnat de France 2020)

Article 10 : Règlement particulier

Il doit indiquer :

- Les lieux et dates de l'épreuve
- L'indication pour se rendre sur le lieu de la course
- L'heure des vérifications administratives et techniques
- L'heure de la réunion de jury
- Nombres et type de licence des officiels de l'épreuve
- L'heure du premier départ
- L'assurance
- La catégorie admise
- Le parcours (longueur, nombre de tour par catégorie, nombre de CH, durée des CH et distance des CH,
- Le nombre de CH avec ou sans ravitaillement, nombre et type d'épreuve spéciale)
- Les noms, numéros et types de Licence des officiels de l'épreuve.
- Les lieux et heures de la remise des prix, ainsi que les catégories récompensées
- Des recommandations pour la sécurité

Il doit être accompagné du plan de sécurité du circuit avec emplacements des CH-CP spéciales des chemins d'accès, traversées de routes, une ambulance par spéciale. Le médecin de l'épreuve pouvant être alerté à tout moment. Les documents doivent être également fournis avec le dossier pour demande d'autorisation préfectorale.

Article 11 : Sécurité et Respect des RTS

L'organisateur devra prévoir au minimum une équipe mobile de sécurité (2) dont un OCP ou OCS pour :

- Contrôle respect des – STOP –
- Contrôle des suiveurs et faux concurrents
- Passage hors du circuit fléché

Le délégué sera désigné par la commission d'Enduro pour chaque épreuve du championnat.

Son travail consiste à observer, conseiller et concilier .

Le Directeur de course adressera son rapport et le classement de l'épreuve au siège de la ligue.

Article 12 : Sanctions

Se référer aux RTS disponibles sur le site www.ffmpeg.org et l'article 11 du Championnat de France.

Article 13 : Réclamations

Elles devront être déposées par écrit auprès du directeur de course dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats, accompagnée d'une caution de 75€.

Celle-ci sera restituée si la réclamation est fondée.

Article 14 : Règles environnementales

Ces règles doivent être prises en compte par les concurrents et les organisateurs.
Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur.

Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental dont les dimensions minimales sont de 160x100 cm, pour la mise en parc fermé et sur les différents points de ravitaillement.

Le tapis devra être utilisé pour toutes les opérations de ravitaillement en carburant, toutes interventions mécaniques et le nettoyage de la moto. Il devra être constitué en matière absorbante (capacité d'absorption 1 litre minimum) et ne laisser passer aucun liquide.

Il faut :

- Prévoir dans le parc assistance des points de dépôts des liquides (bidons ou fûts) pour huiles, liquide de refroidissement de freins, etc.
 - Etre attentif au niveau sonore des machines et de la sonorisation, orienter les hauts parleurs vers le public et non vers les riverains.
 - Faire des annonces renouvelées au micro pour sensibiliser les pilotes aux règles environnementales et leur demander de reprendre leurs pneus usagés et de ne pas les jeter.
 - Prévoir dans le parc assistance et aux abords des containers, poubelles et sacs à ordures en nombre suffisant (participants et public), un ou plusieurs points d'eau, des toilettes Hommes et Femmes pour les participants, ainsi que des toilettes pour le public.
 - Sur les CH et les départs des secteurs chronométrés, prendre toutes les dispositions pour préserver l'environnement, préserver les cultures, empêcher le stationnement sur les bas-côtés des routes (prévoir parking), installer des sacs poubelles et les renouveler si nécessaire.
 - Enlever dès la fin de l'épreuve toute la signalétique qui aurait été posée sur les itinéraires et les accès aux sites.
 - Le règlement particulier devra préciser que chaque pilote s'engage à respecter les règles techniques, sportives et environnementales de l'épreuve.
 - Les programmes ou tout support promotionnel devront inclure quelques lignes adressées au public sur le respect de l'environnement tels que « des poubelles sont à votre disposition, utilisez les! ou ne piétinez pas les cultures! etc.
- Ecrans jetables interdits.

Article 15 : Prix

Les 3 premiers de chaque championnat et Trophée, ainsi que le premier de chaque catégorie de ligue 2 recevront une coupe.

Elles ne sont pas cumulables.

Dans ce cas, le second, puis le troisième, etc., ... seront récompensés.